



**Ne parlons pas
des choses qui
fâchent.... Et le
SMUR en fait
partie.**

1. Point sur la réorganisation de la MAPAD (question CGT) :

Le DRH fait un point sur la liste des équipements à prioriser car nous ne pouvons pas tout acheter ! Les effectifs IDE sont au complet moins 0.20 ETP et un congés maternité à mi-temps. Les espaces ne sont pas ergonomiques.

Le DSSI propose donc de revoir l'organisation à effectif constant, mais cela avance doucement. La CGT rappelle que les infirmières ont fait parfois plus de 12 heures par jour ! Le DSSI rétorque que cela n'a été qu'exceptionnel, que seules 3 IDE sont concernées et ce 1 fois par infirmière... (C'est encore trop pour la CGT !!!). Le DSSI affirme que tous ces problèmes viennent d'un fort taux d'absentéisme, le directeur reconnaît un problème d'encadrement. La direction avance donc une date butoir pour la nouvelle organisation : début 2011. Il faudra donc faire mieux avec le même personnel ! Il rappelle aussi que la convention tripartite sera renégociée début 2011, qu'il espère obtenir des moyens supplémentaires, mais que dans le contexte actuel, rien n'est sur et qu'il ne faut compter que sur nous-même.

Commentaires CGT : Voilà un service qui manque de personnel, qui a une charge de travail énorme, qui manque de matériel, qui fait des heures supplémentaires, qui doit faire face au mécontentement des familles de résidents... Et à qui l'on dit : vous devez vous réorganiser pour mieux travailler, mais avec les mêmes effectifs ! Si la CGT est d'accord sur la nécessité d'une réorganisation, elle constate que cela ne va pas bien vite !!! (1 an déjà que nous signalons à chaque CHSCT le désarroi de l'équipe !). Et maintenant, pour se justifier, la direction brandit la convention

tripartite non renégociée à ce jour, l'encadrement qui serait défaillant, le personnel qui ne coopérerait pas assez vite... apparemment c'est toujours la faute des autres...

2. Conditions de travail et sécurité aux urgences (question CGT et FO) :

Rappel des faits : lors du CHSCT de décembre 2009, la CGT informait la direction de problèmes de sécurité au service des urgences. D'autres faits se sont produits cette année : un individu a sauté le comptoir du secrétariat, un infirmier a été agressé physiquement (la nuit), et même un médecin !!!

Le directeur nous confirme que des plaintes sont systématiquement déposées auprès des services compétents. La direction a aussi demandé l'intervention d'un psychologue. Une réunion a eu lieu le 28 septembre avec l'ensemble de l'équipe pour voir les points à améliorer. Le CGT propose qu'un membre du CHSCT participe à cette réunion, refus du directeur qui ne veut pas politiser, syndicaliser et théâtraliser cette réunion et dit qu'elle est réservée aux seuls membres de l'équipe. Le DSSI intervient en disant que lui et le DRH y assisteront quand même. (Tiens donc, de la seule équipe on passe à la direction et après ce que nous a dit le directeur..... on se fiche de la représentation syndicale !!!!!).

Plusieurs pistes sont déjà mises en place : formation du personnel et ... formation du personnel !!! En effet, et nous nous doutions que cela arriverait, la direction indique que la réaction de l'infirmier de nuit a sans doute contribué à son agression (ben voyons !!!!!)

La CGT avait proposé la mise en place de PTI, d'un code à l'entrée du sas des urgences, d'une véritable alarme au secrétariat et/ou d'une vitre, de formations pour le personnel....

La direction oppose un refus pour la vitre, car à l'origine, dans la conception du projet de service, il devait y avoir une infirmière coordinatrice à l'accueil avec la secrétaire. Cela n'a jamais été respecté et faudrait-il encore que ce poste soit créé sans enlever une infirmière côté soins. La CGT rappelle à la direction que rien n'est figé dans le temps et que les choses peuvent évoluer, et que la 2^{ème} secrétaire qui est dans le bureau derrière pourrait passer aussi devant. NON, nous dit le directeur qui insiste sur le projet fait il y a près de 8 ans ! Il faut faire ce qui est écrit sur le projet !!!

Commentaire CGT : La CGT avait demandé la convocation d'un CHSCT exceptionnel, motivée par 2 membres comme le prévoient les textes réglementaires, pour discuter de ces problèmes et prendre des décisions : réponse de la direction = refus catégorique et une obstruction assumée par le directeur qui a sa propre interprétation des textes. Mais la réalité est là : la secrétaire est seule, doit subir tous les jours des agressions verbales (inexistantes pour la direction).

De plus le week-end les soignants se retrouvent en sous-effectif car il y a un AS de moins, la secrétaire n'est pas là pour faire les dossiers, donc leur charge de travail augmente, en même temps que les passages (puisque plus nombreux le week-end). Et cerise sur le gâteau : la direction relègue le CHSCT au second plan et nous oppose une fin de non-recevoir !

3. Visite Scanner (question CGT) :

Lors du dernier CHSCT, la CGT a demandé à ce que la représentation syndicale visite les locaux du scanner, comme le prévoit la réglementation. Mais nous attendons toujours ! La direction reconnaît un oubli et nous fixons la date du 5 octobre 2010.

Commentaire CGT : dommage que le CHSCT visite des locaux déjà en état de marche, normalement, nous aurions dû le faire avant pour ne pas déranger l'activité de ce service.

4. Causes de l'augmentation des accidents de travail en 2009 ? (question CGT) :

Les AT ont peu augmenté : de 79 en 2008 à 81 en 2009. Mais dans le détail, on s'aperçoit que si les AES diminuent fortement, les accidents liés aux traumatismes et pathologies d'effort augmentent fortement.

Mme Sauvadet, médecin du travail fait un récapitulatif des accidents pour 2009 et indique que certaines grilles doivent être revues car elles ne sont pas adaptées. Elle souhaite faire la différence entre les pathologies d'effort dues à l'utilisation du matériel et celles dues à la manutention des patients, cela aura pour but de mieux cibler les personnels concernés et de pouvoir leur apporter l'aide et les formations dont ils ont besoin. Cette analyse sera exposée au CHSCT en Mars 2011.

Commentaire CGT : La CGT reconnaît le travail fait par notre nouveau médecin du travail, et nous attendons ses résultats pour pouvoir faire encore plus de prévention.

5. Achat de stores pour le bâtiment du scanner (question CGT) :

La CGT trouve curieux qu'un nouveau bâtiment tout en verre ne soit pas équipé de stores. En effet, la luminosité y est trop importante et le soleil inonde toutes les pièces du bâtiment. Certes, c'est bien, mais travailler assis en plein soleil pendant 7 heures... et que dire des patients qui attendent aussi en plein soleil. De plus c'est pas le top niveau confidentialité : l'intérieur des salles de consultations est visible de certains points de ce bâtiment et même de la direction !

La direction explique que l'achat de store est retardé par l'infirmière hygiéniste qui ne veut pas de stores classiques, mais hygiéniques !!! Depuis nous attendons..., mais on s'orienterait plutôt aux dernières nouvelles vers des films opaques...

6. Réparation du store du 1^{er} étage de l'USLD (question CGT) :

Ce store a été cassé en mars 2010. Là aussi pas de chance, l'entreprise qui a le monopole de ce type de stores est fermée en août. Le personnel des services techniques formé par la dite société ne peut pas le réparer, il faut donc en commander un autre. Bref, les résidents de l'USLD ont passé tout l'été avec un drap pour cacher le soleil ! Là aussi délai de livraison.

Commentaires CGT :

C'est fou le temps qu'il faut pour remplacer un store : plus de 6 mois et ce n'est pas encore fait !

7. Climatisation du standard (question CGT) :

Ce service, en plein soleil, dans un des plus anciens bâtiments souffre terriblement de la chaleur. La direction en convient, mais faute de crédit, ne peut accéder à notre demande dans l'immédiat. Si cela est possible l'année prochaine, alors une climatisation sera mise en place. Chacun sera libre de l'allumer ou pas.

Question supplémentaire posée par la CGT refusée à l'ordre du jour :

SMUR : composition équipe, qui est autorisé à conduire et quel permis est-il nécessaire d'avoir ?

Le directeur nous oppose une fin de non-recevoir et refuse catégoriquement de discuter de cette question en CHSCT. Son argument : le CHSCT en a parlé il y a 10 ans !!!!

Pour lui tout est en règle, donc pas la peine d'en parler !

Pour rappel des faits : une des équipes a eu un accident de la circulation, en conséquence le CHSCT est en droit de se poser des questions et d'obtenir des réponses.

NON, NON, et NON... nous n'en parlerons pas !!!

Alors aujourd'hui, nous nous posons d'autres questions : pourquoi ce refus de la direction ?

D'autres questions reviennent régulièrement, pourquoi un blocage sur le SMUR ?

Si la majorité des membres du CHSCT tombe d'accord pour aborder une question, le directeur ne peut pas l'éviter : conférer les textes.

Nous ne baisserons pas les bras et ne nous laisserons pas intimider par les haussements de voix.

La CGT posera la même question à chaque CHSCT, jusqu'à obtenir des réponses.

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 h à 16 h. tél. : 05 63 83 30 38 ou 3038 cgt.chlavour@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr

